

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOIROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-014-19059/25/BM

■ Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne, Campus Aix-Marseille-Provence à Gardanne pour l'organisation de la manifestation Innov'actions 2026 - Approbation d'une convention - MGDIS n°12940

147070

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, campus Aix-Marseille-Provence à Gardanne, compte parmi les grandes écoles d'ingénieurs implantées sur le territoire métropolitain.

De par sa renommée, la qualité de l'enseignement dispensé, les événements organisés et son rôle en tant qu'incubateur technologique, l'école participe activement à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) sur notre territoire dont les orientations ont été rappelées par le Plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence approuvé par délibération du conseil métropolitain le 27 juin 2024.

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR définies dans l'Agenda du développement économique approuvé le 30 juin 2022. Elles contribuent à la promotion de l'innovation et au renforcement du lien entre ESR et monde économique. En effet, l'école qui héberge le Centre de Microélectronique de Provence accueille une diversité d'acteurs : des enseignants, des étudiants mais aussi des chercheurs, des entreprises et des startups.

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne sollicite la participation de la Métropole pour la manifestation Innov'actions 2026 sur le thème : « catastrophe climatique : lutter, prévenir, anticiper » qui se déroulera du 25 au 27 février 2026. Comme chaque année, de par le thème choisi, elle a vocation à s'inscrire dans des réflexions et actions liées aux enjeux de développement territorial.

L'événement s'adresse principalement aux étudiants de troisième année de l'École des Mines. Labellisé par Pépite Provence, il permet également la participation d'étudiants d'Aix-Marseille Université, de Sciences-Po Aix et de l'IMT Business School, soit plus de 110 élèves concernés, ainsi que des starts up de l'écosystème. L'objectif final est de convaincre un jury de la pertinence sociétale des projets présentés.

Cette expérience permet de sensibiliser les participants à l'innovation technologique, tant dans son volet économique (recherche de nouveaux marchés dans les cours de marketing), que collaboratif (création collective avec les étudiants partenaires de Pépite Provence, programme de promotion de l'entrepreneuriat étudiant innovant) ou méthodologique. Cette année, une attention particulière sera portée sur les prototypes conçus dans le cadre des projets.

L'action se déroule sur 3 phases successives :

- A partir d'un cadrage scientifique de la thématique donnée et après identification de problématiques en lien avec les chercheurs et les start-ups, un travail est réalisé sur l'émergence d'une idée ;
- A cette première étape individuelle succèdent des méthodes d'idéation collaborative. Le partage et les échanges des idées permettent ensuite de les clarifier et de les consolider afin de présenter des usages possibles du concept imaginé à des accompagnateurs industriels, chercheurs, étudiants et invités. Une preuve de concept transdisciplinaire est enfin produite. Elle prend la forme d'une réalisation partielle ou simulée qui démontre la faisabilité de l'idée ;
- Les propositions sont évaluées par un jury sur des critères liés à leur pertinence sociétale, à l'aspect inventif et original, au réalisme et à la viabilité de la solution envisagée.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

Organisateur	Action	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel & co financeurs	Montant proposé
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne MGDIS 12940	Innov'actions 2026, le thème : « catastrophe climatique : lutter, prévenir, anticiper » à Gardanne Campus Aix-Marseille-Provence	Du 25 au 27/02/26	9 000 €	9 500 €	19 000 € Etat/Fonds propres : 9 500€	9 000 € Soit 47.37% du budget prévisionnel

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2026, dossier MGDIS n°12940

Après instruction, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 9 000 euros à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation susvisée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° IVIS-001-16556/24/CM du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 portant approbation d'un plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oui le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'inscription de l'action proposée par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne dans les orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole ;
- La contribution de cette action au développement de l'entrepreneuriat étudiant.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, Campus Aix-Marseille-Provence pour l'organisation de la manifestation Innov'actions 2026 pour un montant total de 9 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2026 pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE